



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Soixante et unième session

Bakou, 11-16 novembre 2024

**Treizième Forum de Durban sur le renforcement
des capacités**

Rapport du secrétariat

Résumé

Le treizième Forum de Durban s'est tenu le 5 juin 2024, pendant la soixantième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, sur le thème général de l'appui au renforcement des capacités en matière d'adaptation, l'accent étant mis sur les lacunes et les besoins liés à l'accès à un financement pour les plans nationaux d'adaptation.



Abréviations et acronymes

BAsD	Banque asiatique de développement
COP	Conférence des Parties
FVC	Fonds vert pour le climat
PNA	plan national d'adaptation
Réseau mondial pour les PNA	Réseau mondial pour les plans nationaux d'adaptation
Comité de Paris	Comité de Paris sur le renforcement des capacités
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa dix-septième session, la Conférence des Parties (COP) a demandé à l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) d'améliorer encore le suivi et l'examen de l'efficacité des activités de renforcement des capacités en organisant chaque année, pendant sa session, une manifestation appelée Forum de Durban afin que les parties intéressées échangent des données d'expérience, des idées et des bonnes pratiques en ce qui concerne les activités de renforcement des capacités exécutées. Elle a aussi demandé au secrétariat d'établir un rapport succinct sur le Forum de Durban à soumettre au SBI pour examen¹.

2. À sa vingt-quatrième session, la COP a demandé au SBI d'aligner le thème des réunions à venir du Forum de Durban sur le thème prioritaire annuel retenu par le Comité de Paris sur le renforcement des capacités (Comité de Paris)², qui se concentrera, en 2024, sur l'appui au renforcement des capacités en matière d'adaptation, l'accent étant mis sur les lacunes et les besoins liés à l'accès à un financement pour les plans nationaux d'adaptation (PNA)³. Les résultats du Forum de Durban et les enseignements qui en ont été tirés sont ainsi directement intégrés aux travaux du Comité de Paris.

3. À sa vingt-cinquième session, la COP a souligné qu'il importait de continuer à recenser et à diffuser les enseignements tirés de l'expérience pour améliorer l'exécution des activités de renforcement des capacités dans le cadre du Forum de Durban et du Comité de Paris⁴.

B. Structure du rapport

4. Les résultats du treizième Forum de Durban, notamment les messages clés et des informations sur leur examen ultérieur par le Comité de Paris, sont présentés à la section II ; la section III concerne l'organisation du Forum, sa portée et ses objectifs ; la section IV résume les discours liminaires et les exposés, la réunion-débat et les débats en petits groupes qui ont eu lieu lors du Forum ; les conclusions sont présentées à la section V.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

5. Le SBI voudra peut-être tenir compte des renseignements figurant dans le présent rapport au moment de délibérer sur les activités de renforcement des capacités.

II. Résultats du treizième Forum de Durban

A. Messages clés

6. L'accès à un financement pour l'élaboration et l'exécution des PNA – en particulier auprès de mécanismes et d'institutions de financement tels que le Fonds vert pour le climat (FVC), le Fonds pour l'environnement mondial et la Banque mondiale – reste difficile pour de nombreux pays en développement et pays les moins avancés en raison des lacunes et des besoins en matière de capacités qui sont les leurs dans divers domaines. L'allocation inadéquate de ressources au renforcement des capacités se traduit par des lacunes et des besoins persistants et s'avère donc très problématique dans les pays qui s'efforcent d'obtenir un financement pour leur PNA.

¹ Décision 2/CP.17, par. 144 et 147.

² Décision 15/CP.24, par. 6.

³ Voir document FCCC/SBI/2023/14, par. 14.

⁴ Décision 10/CP.25, par. 11.

7. Il est essentiel que les PNA mettent en place des mécanismes de vérification et de coordination des investissements financiers pour accroître la confiance dans l'efficacité de ces investissements. Il est crucial de renforcer la collaboration interministérielle portant sur l'élaboration et l'exécution des PNA et de disposer de compétences financières pour recenser les sources et les instruments de financement les mieux adaptés aux priorités arrêtées en matière d'adaptation. En outre, une gestion efficace des données climatiques, y compris l'agrégation et la désagrégation des données et leur traduction en politiques, est vitale pour que la prise de décisions en matière d'élaboration et d'exécution des PNA soit transparente et éclairée.

8. Le fait que les PNA sont limités dans le temps est souvent en contradiction avec les horizons de planification à long terme des pays en développement, ce qui complique l'intégration des mesures d'adaptation dans les processus de planification en cours. Il convient également de combler des lacunes importantes en matière de financement de l'adaptation, de transfert de technologies, de compétences techniques et de participation de la société civile dans ces pays. L'évaluation des coûts de l'adaptation, la traduction des données climatiques en informations utiles à la prise de décisions et la création de conditions propices au financement de l'action climatique sont autant de défis supplémentaires à relever.

9. Il faut renforcer les capacités pour accéder aux fonds provenant de diverses sources et garantir un financement efficace. L'élaboration de stratégies nationales d'accès au financement de l'adaptation est essentielle pour permettre aux pays en développement d'associer les partenaires d'investissement et de mobiliser les ressources financières nécessaires à l'élaboration et à l'exécution des PNA.

10. Les obstacles à surmonter pour exploiter les possibilités offertes par les instruments financiers innovants destinés aux PNA sont notamment le manque de capacité d'analyse économique, l'insuffisance des cadres réglementaires, la méconnaissance des instruments financiers innovants disponibles et l'absence de stratégie de mobilisation des ressources. Les options pour surmonter ces obstacles sont les suivantes :

a) Renforcer les capacités pour étendre les programmes d'adaptation couronnés de succès et améliorer l'infrastructure des données, notamment en établissant un recueil des meilleures pratiques et en sensibilisant aux avantages des investissements verts au niveau national ;

b) Concevoir des formations ciblées visant à donner aux agriculteurs, aux femmes et aux jeunes les moyens de mettre en œuvre des stratégies d'adaptation aux changements climatiques ;

c) Promouvoir la poursuite des efforts visant à accroître le financement institutionnel et à tirer parti de l'assistance technique et souligner l'intérêt de renforcer la résilience institutionnelle au sens large auprès des décideurs et des autres parties prenantes, afin d'inciter à donner la priorité aux investissements dans l'adaptation ;

d) Renforcer les capacités d'interprétation des données relatives à l'adaptation, attribuer les responsabilités et faciliter la collaboration entre les ministères et les autres parties prenantes pour faire avancer l'élaboration et l'exécution des PNA ;

e) Élaborer des plans nationaux d'investissement dans l'adaptation et mobiliser les ressources du secteur privé, notamment en intégrant les priorités climatiques dans la planification nationale du développement et en réalisant des diagnostics climatiques ;

f) Promouvoir le recours à des instruments financiers innovants tels que la conversion de dettes en mesures en faveur de la nature et souligner l'importance du renforcement des capacités institutionnelles dans leur mise en œuvre effective. Les études de cas des Fidji et de Sainte-Lucie, examinées lors du Forum, font ressortir des exemples pratiques de conception de plans d'investissement financier axés sur l'élaboration et l'exécution des PNA, de renforcement de la collaboration interinstitutions visant à mobiliser des ressources financières et d'emploi de mécanismes financiers innovants destinés à promouvoir des stratégies d'adaptation aux changements climatiques ;

g) Réaliser un inventaire des donateurs et des parties prenantes afin de recenser ceux ou celles qui peuvent faciliter l'accès au financement de l'action climatique et de garantir l'inclusion et la représentation des différentes communautés, évaluer les compétences techniques disponibles en matière de financement de l'adaptation et mettre au point des indicateurs clairs pour le passage de l'élaboration à l'exécution des PNA ;

h) Exploiter l'intelligence artificielle et les technologies de la chaîne de blocs.

B. Examen des messages clés par le Comité de Paris sur le renforcement des capacités

11. À sa vingt et unième session, la COP a décidé que les rapports sur le Forum de Durban figureraient parmi les contributions adressées au Comité de Paris⁵. À sa huitième réunion, le Comité de Paris a décidé d'examiner les résultats du treizième Forum de Durban pendant la période intersessions lors de l'élaboration de son rapport intermédiaire technique annuel⁶.

III. Organisation du treizième Forum de Durban

A. Documents de référence

12. Les questions d'orientation pour la réunion-débat et les thèmes des débats en petits groupes pour le treizième Forum de Durban ont été mis à disposition sur la page Web de la réunion⁷ bien avant la réunion afin de faciliter les discussions.

B. Portée et objectifs

13. Le thème général du treizième Forum de Durban, à savoir l'appui au renforcement des capacités en matière d'adaptation, l'accent étant mis sur les lacunes et les besoins liés à l'accès à un financement pour les PNA, a été choisi compte tenu du mandat mentionné au paragraphe 2 du présent document. Il était divisé en différents sous-thèmes, à savoir le renforcement des capacités :

a) D'élaborer des plans d'investissement et des propositions de projets visant à soutenir la conception de stratégies d'exécution des PNA et leur alignement sur les directives techniques, y compris en abordant les aspects techniques de l'élaboration de ces plans et propositions ;

b) De faciliter l'accès à un large éventail d'instruments financiers et de sources de financement multilatérales et autres ;

c) De recenser, quantifier et satisfaire les besoins de financement de l'adaptation par la conception d'approches ou de stratégies intégrées aux niveaux national et local ;

d) De suivre et évaluer l'utilisation et l'impact du financement de l'adaptation pour garantir la responsabilité et l'efficacité.

14. Conformément au thème général et aux sous-thèmes, l'objectif principal de la réunion était de faciliter le partage d'expériences, de bonnes pratiques et d'enseignements tirés du renforcement des capacités individuelles, institutionnelles et systémiques pour combler les lacunes et satisfaire les besoins liés à l'accès à un financement pour les PNA.

⁵ Décision 1/CP.21, par. 79.

⁶ Voir <https://unfccc.int/pccb/pccb-meetings-and-documents#Eighth-PCCB-Meeting-10-12-June-2024>.

⁷ Voir <https://unfccc.int/13th-meeting-of-the-durban-forum-on-capacity-building>.

C. Délibérations

15. Le treizième Forum de Durban s'est tenu le 5 juin 2024, pendant la soixantième session du SBI. Les cofacilitatrices, Roberta Ianna (Coprésidente du Comité de Paris) et Britta Horstmann (Coprésidente du Comité de l'adaptation), ont ouvert la réunion, après quoi le Président du SBI, Nabeel Munir, et Abdelaziz Harib, représentant la présidence de la vingt-huitième session de la COP, ont formulé des observations liminaires.

16. Roberta Ianna a ensuite présenté un exposé préliminaire, suivie par Britta Horstmann, qui a donné un aperçu des travaux que le Comité de l'adaptation avait menés entre 2022 et 2024.

17. S'en est suivi un débat animé par les cofacilitatrices de la réunion, auquel ont participé les intervenants suivants :

a) Nanki Kaur, spécialiste principal des changements climatiques (adaptation aux changements climatiques) à la Banque asiatique de développement (BAsD) ;

b) Maier Sifflet, responsable du développement durable et de l'environnement (Sainte-Lucie) ;

c) Emilie Beauchamp, Réseau mondial pour les PNA et International Institute for Sustainable Development ;

d) Filimone Tuivanualevu Ralogaivau, responsable principal des changements climatiques (spécialiste de l'adaptation) au sein de la Division des changements climatiques du Cabinet du Premier Ministre (Fidji).

18. Les intervenants ont débattu de différents aspects du thème général de la réunion. Puis, trois débats parallèles en petits groupes, chacun animé par un intervenant, ont été consacrés au renforcement des capacités :

a) De concevoir un plan d'investissement à l'appui de l'exécution des PNA ;

b) D'exploiter le potentiel des instruments financiers innovants pour les PNA ;

c) De mobiliser les ressources du secteur privé pour les PNA.

19. Un représentant du secrétariat a conclu la réunion par des observations finales.

20. L'ordre du jour de la réunion, les exposés, les biographies des intervenants et les questions posées pour orienter les débats en petits groupes peuvent être consultés sur la page Web consacrée au treizième Forum de Durban.

IV. Résumé du treizième Forum de Durban

A. Observations liminaires

21. Dans ses observations liminaires, le Président du SBI a souligné le rôle fondamental du renforcement des capacités dans l'acquisition des compétences, des connaissances et des structures institutionnelles dont les pays avaient besoin pour accéder aux ressources financières que nécessitait l'exécution des PNA et les gérer. Il a souligné qu'en encourageant l'innovation, en promouvant des pratiques durables et en renforçant les capacités techniques, les pays pouvaient mieux évoluer dans le paysage complexe du financement international de l'action climatique et s'assurer que leurs stratégies d'adaptation sont menées à bien.

22. Abdelaziz Harib, représentant la présidence de la vingt-huitième session de la COP, a déclaré que les approches de renforcement des capacités visant à soutenir de manière efficace la mise en œuvre de l'action climatique devaient être adaptées aux besoins actuels et nouveaux des pays en développement afin de surmonter les problèmes propres à l'adaptation et à l'atténuation. Il a souligné que le Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale visait à rendre opérationnel l'Accord de Paris grâce à des objectifs se rapportant à des thèmes spécifiques, en particulier ceux définis au paragraphe 10 b) de la décision 3/CMA.4, notamment l'eau, l'alimentation et les infrastructures, et la santé, tout en

faisant observer que le renforcement des capacités était essentiel pour l'application du Cadre et devait être ciblé, itératif et ininterrompu. Il était important de conserver des capacités pour assurer la continuité des efforts d'exécution des PNA, en particulier aux niveaux institutionnel et national.

B. Exposé introductif

23. La Coprésidente du Comité de Paris a présenté un exposé introductif sur le rapport de synthèse des observations reçues concernant le thème prioritaire du Comité de Paris pour 2024⁸.

24. Le rapport de synthèse recense les lacunes et les besoins liés à l'accès à un financement pour les PNA, tout en exposant des moyens de combler les lacunes actuelles et de définir l'appui au renforcement des capacités nécessaire pour traduire les PNA en stratégies d'investissement et en projets pouvant être financés, compte tenu de toutes les sources et de tous les instruments de financement disponibles, aux niveaux infranational, national, régional et international.

25. Selon le rapport de synthèse, pour exécuter leur PNA, les pays en développement ont besoin :

a) D'établir des alliances ou des partenariats de confiance et de collaborer avec d'autres pays en développement pour mieux faire comprendre la nécessité d'intégrer les communautés locales et les institutions financières dans le processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;

b) D'obtenir des ressources pour le renforcement des capacités afin d'éviter les difficultés d'accès à un financement pour les PNA ;

c) De mettre en place des mécanismes de vérification et de coordination des investissements afin d'accroître la confiance dans l'efficacité des investissements ;

d) De renforcer la collaboration interministérielle et les compétences financières pour recenser les sources et les instruments de financement les mieux adaptés aux priorités arrêtées en matière d'adaptation ;

e) De créer des conditions propices à l'accès au financement de l'adaptation afin de garantir que les connaissances des demandeurs de fonds s'accroissent après la mise en place d'une stratégie de financement et d'investissement qui vise à traduire les PNA en projets pouvant être financés ;

f) D'agrèger et désagrèger les données climatiques, notamment de traduire ces données en politiques.

26. Le rapport expose également les obstacles que rencontrent les pays en développement dans les domaines suivants :

a) Intégrer l'adaptation dans les processus de planification car les PNA sont limités dans le temps, ce qui est souvent en contradiction avec les horizons de planification à long terme des pays en développement ;

b) Comblent les lacunes en matière de capacités liées au financement de l'adaptation, au transfert de technologies, aux compétences techniques et à la participation de la société civile ;

c) Évaluer les coûts de l'adaptation, traduire les données climatiques en informations utiles à la prise de décisions et créer des conditions propices au financement de l'action climatique.

⁸ Voir le document PCCB/2024/5 du Comité de Paris.

27. Les solutions suivantes ont été proposées en réponse aux problèmes mis en exergue dans le rapport :

- a) Renforcer les capacités pour étendre les programmes d'adaptation couronnés de succès et améliorer l'infrastructure des données ;
- b) Établir un recueil de bonnes pratiques sur les modalités d'accès au financement de l'adaptation et sensibiliser aux avantages de l'investissement vert au niveau national ;
- c) Dispenser des formations visant à donner aux agriculteurs, aux femmes et aux jeunes les moyens de mettre en œuvre des stratégies d'adaptation aux changements climatiques ;
- d) Continuer à renforcer la capacité des pays en développement d'accéder aux fonds et à l'assistance technique.

28. La Coprésidente du Comité de Paris a souligné que les observations synthétisées dans le rapport contenaient des informations recueillies à partir d'études de cas, de bonnes pratiques, d'outils, d'enseignements tirés de l'expérience et d'exemples d'appui au renforcement des capacités pour les PNA. Elle a remercié les auteurs pour leur temps, leurs efforts et leur précieuse contribution aux travaux du Comité de Paris, lequel s'efforçait de se coordonner et de collaborer étroitement avec les représentants des processus pertinents relevant de la Convention et des organes constitués tels que le Comité de l'adaptation.

C. Présentation des travaux du Comité de l'adaptation

29. La Coprésidente du Comité de l'adaptation a donné des informations sur les travaux antérieurs et en cours du Comité. Par exemple, entre 2022 et 2024, le Comité avait tenu un dialogue sur les moyens de combler les lacunes des pays en développement en ce qui concerne l'accès au financement de l'adaptation⁹, avait élaboré un rapport de synthèse sur les activités d'évaluation des coûts des mesures d'adaptation et la prise en charge de ces coûts par les pays en développement¹⁰, avait produit une compilation des méthodes permettant d'évaluer la pertinence et l'efficacité de l'adaptation et de l'appui¹¹ et avait organisé, à l'Expo PNA de 2024, une session de formation destinée aux pays en développement parties qui portait sur l'accès au financement pour l'exécution des PNA¹².

30. La Coprésidente du Comité de l'adaptation a souligné les résultats clés issus des travaux que le Comité avait menés entre 2022 et 2024 sur l'accès des pays en développement au financement de l'adaptation :

- a) Le renforcement de la capacité d'accéder à diverses sources de financement et la garantie de l'efficacité des flux financiers passaient par la mise en place de diverses conditions propices ;
- b) L'élaboration de stratégies nationales d'accès au financement de l'adaptation était cruciale pour permettre aux pays en développement d'associer les partenaires d'investissement et de mobiliser les ressources financières nécessaires à l'élaboration et à l'exécution des PNA ;
- c) Il était essentiel de souligner auprès des décideurs et de la société civile l'intérêt de mobiliser des fonds pour la résilience climatique afin d'inciter à donner la priorité aux investissements dans l'adaptation ;

⁹ Voir <https://unfccc.int/event/ac-dialogue-capacity-gaps-access-adap-fund-part1> et <https://unfccc.int/event/ac-dialogue-gaps-accessing-adaptation-funding-part2>.

¹⁰ Document AC22/SREP/7A du Comité de l'adaptation.

¹¹ Methodologies for reviewing the adequacy and effectiveness of adaptation and support. Comité de l'adaptation, Groupe d'experts des pays les moins avancés et Comité permanent du financement. 2023. Document de référence. Bonn : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/633175>.

¹² Voir <https://expo.napcentral.org/2024/sessions/training-accessing-funding-for-implementing-naps-2/>.

d) Il était nécessaire de renforcer les capacités pour, entre autres choses, interpréter les données relatives à l'adaptation, attribuer les responsabilités institutionnelles et faciliter la collaboration entre les ministères et les autres parties prenantes.

31. La Coprésidente du Comité de l'adaptation a constaté que le Comité avait déjà entrepris des travaux considérables en rapport avec le thème principal du treizième Forum de Durban. Elle a souligné l'importance du renforcement des capacités d'adaptation et la nécessité de poursuivre les efforts et la collaboration pour combler les lacunes et surmonter les obstacles actuels, et a précisé que les débats du treizième Forum de Durban éclaireraient le prochain plan de travail du Comité.

32. La Coprésidente a ensuite invité les participants à examiner de plus près les informations sur les activités et les travaux du Comité présentées lors du treizième Forum de Durban et sur les travaux supplémentaires du Comité qui étaient disponibles sur les pages Web du Comité¹³.

D. Réunion-débat

33. Lors de leur examen des sous-thèmes mentionnés au paragraphe 18 ci-dessus, les intervenants qui représentaient des organisations ont répondu aux questions d'orientation ci-après :

a) Quelles pratiques couronnées de succès vos organisations ont-elles mises en œuvre pour renforcer la capacité d'élaborer des plans d'investissement et des propositions de projet pour les PNA ? Quels exemples pouvez-vous donner de cas où ces pratiques ont abouti à des demandes de financement approuvées ?

b) Quelles stratégies vos organisations ont-elles poursuivies pour renforcer les capacités d'accès au financement de l'adaptation dans les pays en développement et les pays les moins avancés ? Comment vos organisations s'assurent-elles que ces stratégies correspondent aux besoins particuliers des pays concernés ?

34. Les intervenants qui représentaient des pays ont été invités à répondre aux questions d'orientation ci-après :

a) Quels sont les éclairages ou les exemples que vous pouvez partager sur les initiatives de renforcement des capacités qui ont réussi à combler les lacunes dans l'accès à un financement pour les PNA ? Qu'est-ce qui a rendu ces initiatives efficaces ?

b) De quel appui provenant des organisations internationales votre pays a-t-il besoin pour renforcer ses capacités institutionnelles propres en matière d'accès au financement de l'adaptation ? Y a-t-il des domaines particuliers où cet appui a fait défaut ?

c) Comment les institutions de votre pays s'attachent-elles à renforcer les capacités d'accès à un financement pour les PNA ? Quelles sont les pratiques que vous avez trouvées utiles pour garantir que les compétences et les connaissances en matière d'accès au financement de l'adaptation sont entretenues au fil du temps ?

35. Le représentant de la BASD a indiqué que les pays en développement devaient recenser les points d'entrée dans le processus de financement et les intégrer dans leurs processus de planification nationale, qu'il s'agisse de planification à long terme, à moyen terme ou annuelle, afin de s'assurer que les priorités en matière d'adaptation sont chiffrées et financées de manière appropriée.

36. Le représentant a également jugé important de réaliser des diagnostics climatiques par lesquels les pays évaluent les risques climatiques afin d'éclairer les priorités en matière d'investissement dans l'adaptation. Ces diagnostics montraient comment le climat touchait des systèmes entiers, tels que la sécurité alimentaire, et pas seulement des secteurs isolés, et analysaient les effets des risques climatiques aigus et chroniques sur les résultats des investissements.

¹³ Voir <https://unfccc.int/Adaptation-Committee>.

37. Le représentant a souligné que l'analyse économique aidait à déterminer quels investissements financiers étaient budgétairement et économiquement viables, et à répartir ces investissements entre les secteurs public et privé.

38. En outre, le représentant a souligné la nécessité de faire la distinction entre les ressources financières et le financement de l'adaptation aux changements climatiques : les ressources financières, définies comme les sommes allouées – en particulier par une organisation ou un gouvernement – dans un but particulier, et le financement, défini comme les modalités d'octroi de capital en échange de remboursements futurs, en précisant que les efforts d'adaptation se concentraient souvent sur le financement, mais qu'en fin de compte, les ressources financières étaient nécessaires. Le représentant a également jugé important d'effectuer une analyse des risques financiers liés au climat en coopération avec les ministères des finances afin de comprendre comment les changements climatiques influençaient sur la marge d'action budgétaire et de renforcer les investissements dans les activités de réduction des risques. Il était essentiel d'intégrer les priorités en matière d'adaptation dans les processus de gestion des investissements et de veiller à ce que celles-ci fassent partie des processus de planification nationale réguliers pour passer de l'élaboration à l'exécution du PNA.

39. Enfin, le représentant a souligné la nécessité de créer une réserve d'investissements pour les priorités de l'adaptation répertoriées en se fondant sur une analyse de la rentabilité de l'investissement. Pour parvenir à un changement systémique – c'est-à-dire examiner les impacts climatiques au niveau du système ainsi que les composantes et dynamiques complexes et interconnectées du système climatique, au lieu de se concentrer sur des éléments individuels en vase clos – il fallait réaliser des investissements durables et programmatiques dans les PNA et pas seulement des investissements dans des projets isolés. S'il existait divers instruments financiers, tels que des dons, pour soutenir l'investissement public dans l'adaptation, des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour mobiliser l'investissement privé. Le financement mixte et les incitations économiques pouvaient encourager la participation du secteur privé aux investissements dans les PNA, y compris la participation des ménages et des petites et moyennes entreprises, tandis que des instruments économiques et des améliorations réglementaires étaient nécessaires pour améliorer les conditions commerciales des investissements d'adaptation.

40. Le représentant du Réseau mondial pour les PNA a mis l'accent sur les instruments innovants destinés aux mesures d'adaptation, en particulier dans le cadre de la mobilisation des ressources du secteur privé, en soulignant la nécessité d'un financement mixte ou de l'application d'instruments financiers existants à de nouveaux secteurs ou domaines, par exemple. Il a examiné les résultats de travaux de recherche récents sur les instruments financiers innovants dans trois catégories : la dette, la gestion des risques financiers et le financement axé sur les résultats¹⁴. Selon ces travaux, les investissements dans l'adaptation attiraient moins les investisseurs privés du fait de l'incertitude quant aux possibilités de rémunération récompensant les risques financiers pris par les investisseurs et en raison du montant des investissements réalisés dans les projets d'adaptation, qui était souvent plus modeste que celui des investissements réalisés dans l'atténuation.

41. Le représentant a présenté les opérations de conversion de la dette comme un exemple d'instrument innovant de financement de l'action climatique par lequel les pays recevaient des ressources pour le développement et voyaient leur dette annulée en échange d'engagements en faveur de la protection de la biodiversité. La conversion de dettes en mesures en faveur de la nature était utilisée dans plus de 30 pays avec pour résultat la restructuration de 2,5 milliards de dollars des États-Unis de dettes dans le cadre de projets de conservation. Pour mener à bien ce type d'opération, il fallait mettre en place les capacités institutionnelles et les architectures financières nécessaires, dont le succès dépendait de leur application dans le contexte de chaque pays. Par conséquent, les parties prenantes de l'adaptation devaient collaborer avec les acteurs publics tels que les entités responsables du budget ou de la législation publique afin d'inventorier et de comprendre les architectures financières nécessaires et l'état de préparation aux investissements innovants.

¹⁴ Pour plus d'informations, voir <https://napglobalnetwork.org/innovative-financing/>.

42. La représentante de Sainte-Lucie a déclaré que le PNA de son pays s'appuyait sur une approche itérative, centrée sur les personnes, qui associait véritablement les parties prenantes à la priorisation des secteurs pour l'adaptation et à la promotion de l'appropriation, de l'adhésion et de la volonté politique en ce qui concerne l'élaboration du PNA. Au sujet du plan national d'investissement pour l'adaptation et des stratégies de financement de Sainte-Lucie, elle a relevé les points suivants :

a) Des stratégies d'adaptation et des plans d'action sectoriels étaient élaborés pour les secteurs prioritaires recensés grâce à la collaboration des parties prenantes. Ces stratégies et plans d'action étaient soutenus par des stratégies de financement de l'action climatique et des plans d'action participative public-privé. Chaque stratégie d'adaptation et plan d'action sectoriel comprenait une note conceptuelle pour des propositions de projets pouvant être financés assorties des coûts indicatifs afin de recenser les lacunes financières ;

b) Afin d'améliorer la collaboration interinstitutionnelle sur le PNA, le Comité national des changements climatiques, approuvé par le Conseil des ministres de Sainte-Lucie, était tenu informé des travaux du pays en matière de climat. Le cadre institutionnel de l'adaptation aux changements climatiques avait été renforcé, notamment par l'adoption de la loi sur les changements climatiques, qui définissait l'architecture du financement de l'action climatique et le rôle des parties prenantes dans l'action climatique ;

c) Une unité de financement de l'action climatique avait été créée pour suivre, en collaboration avec le Ministère du développement économique, les flux financiers dans ce domaine et aligner l'allocation du budget pour le climat sur les objectifs nationaux de développement ;

d) Il était important de documenter les processus, les réussites et les enseignements relatifs à l'adaptation aux changements climatiques et de partager ces informations avec les secteurs prioritaires.

43. Le représentant des Fidji a partagé les points clés suivants concernant les initiatives de renforcement des capacités et les mécanismes de financement innovants dans le cadre de l'adaptation de son pays :

a) Des ateliers étaient organisés avec différents ministères pour améliorer la compréhension du financement de l'action climatique et du processus d'élaboration et d'exécution des PNA ;

b) L'alignement des priorités des ministères sur les objectifs d'adaptation au climat s'était traduit par l'élaboration de PNA sectoriels, tels que le PNA du secteur de la santé. Des approches intersectorielles étaient également adoptées pour concevoir des projets d'adaptation intégrés ;

c) Des mécanismes de financement innovants, tels que l'émission d'obligations vertes pour financer des initiatives en matière d'adaptation et d'atténuation, avaient été mis en place.

44. En ce qui concerne les lacunes en matière de capacités et les besoins liés à l'accès à un financement pour les PNA, les représentants de Sainte-Lucie et des Fidji ont mis l'accent sur les points suivants :

a) L'élaboration de propositions de financement était un travail à temps plein et était entravée par des capacités techniques limitées ;

b) Il existait des besoins en matière de capacités liés à la collecte de données, aux systèmes de suivi et d'évaluation pour l'inventaire des risques s'appuyant sur des systèmes d'information géographique, à l'analyse des scénarios climatiques futurs et à la création de systèmes conviviaux pour une communication efficace des données climatiques ;

c) Une formation était nécessaire pour permettre au personnel technique, aux médias et aux jeunes de communiquer efficacement sur les questions liées aux changements climatiques avec les secteurs public et privé grâce à différents canaux ;

d) Il manquait des outils d'évaluation de la vulnérabilité qui intégraient les connaissances traditionnelles et les considérations relatives à la biodiversité ;

e) Il manquait des études de faisabilité pour évaluer les possibilités de financement des projets d'adaptation.

45. Une séance de questions et réponses a ensuite été organisée avec les participants. Un participant a demandé comment atténuer les problèmes posés par les opérations de conversion de dettes dans les domaines de la stabilité économique et sociale, du contrôle et du suivi des économies financières résultant de ces opérations et de l'absence d'objectifs précis en matière de financement de l'action climatique dans les mécanismes existants de conversion de la dette, et s'est interrogé sur le rôle que ce financement pouvait jouer en vue d'accroître l'efficacité des opérations de ce type. Le même participant a souligné le rôle que le FVC jouait à l'appui de l'élaboration et de l'exécution des PNA et a demandé si les Fidji avaient réussi à accéder aux fonds du FVC.

46. En réponse, le représentant du Réseau mondial pour les PNA a souligné que les pays devaient garantir la sécurité juridique de l'utilisation des fonds du FVC et démontrer qu'ils étaient financièrement prêts à bénéficier d'opérations de conversion de dettes et à les gérer, en soulignant que les structures de prêt étaient problématiques et créaient des difficultés pour les créanciers et les débiteurs qui devaient prendre un pourcentage de la dette afin de procéder à la conversion. Il a souligné que les tiers désignés, tels que les organisations non gouvernementales, les institutions financières et les entités universitaires, jouaient un rôle important dans la gestion des fonds du FVC pour garantir le respect des lois et réduire le risque pour les créanciers. Il a indiqué que le FVC pouvait aider les pays à mettre en place les cadres juridiques et financiers nécessaires à une gestion efficace des opérations de conversion, et a jugé important de veiller à ce que l'implication du FVC dans l'allocation de fonds ne conduise pas à un retour aux mécanismes de financement traditionnels et préserve ainsi l'accessibilité directe des opérations de conversion de la dette.

47. Le représentant des Fidji a indiqué que le Gouvernement fidjien était en train de mettre à jour son PNA pour les cinq prochaines années. Il a confirmé que les Fidji bénéficiaient à cette fin de fonds au titre de la planification du PNA, ajoutant que le Gouvernement étudiait les moyens de lui permettre d'accéder directement aux fonds du FVC plutôt que de dépendre d'intermédiaires, en vue de rationaliser son accès à l'aide.

E. Débats en petits groupes

1. Élaborer des plans nationaux d'investissement dans l'adaptation afin de soutenir l'exécution des plans nationaux d'adaptation

48. Les questions ci-après ont orienté le débat en petit groupe :

a) Quels sont les lacunes et les besoins en matière de capacités qui sont propres aux pays qui élaborent des plans nationaux d'investissement dans l'adaptation afin de soutenir l'exécution des PNA ?

b) Que peut-on faire pour faciliter l'élaboration de plans nationaux d'investissement dans l'adaptation afin de soutenir l'exécution des PNA ?

49. Le groupe a signalé la nécessité de réaliser un inventaire des donateurs visant à recenser les bailleurs de fonds dans différents secteurs afin de simplifier l'accès au financement de l'action climatique, puis un inventaire des parties prenantes afin de permettre la participation des parties prenantes publiques et privées concernées à l'élaboration et à l'exécution des PNA. Il était important de recenser et de répertorier les compétences techniques disponibles dans un pays et de concevoir un processus clair pour passer de l'élaboration à l'exécution du PNA.

50. Le groupe a estimé que les tables rondes organisées sur les PNA avec les principales parties prenantes et les donateurs faciliteraient l'examen et la coordination de l'exécution des PNA et des stratégies de financement. Il a jugé important de recenser clairement les sources de financement disponibles, de veiller à ce que la planification de l'adaptation soit intégrée dans la planification du développement national et de tenir compte de la planification de l'adaptation dans les dépenses publiques et les dépenses d'investissement.

2. Exploiter le potentiel des instruments financiers innovants pour les PNA

51. Les questions ci-après ont orienté le débat en petit groupe :

a) Quelles sont les difficultés que rencontrent les pays à exploiter le potentiel des instruments financiers innovants pour les PNA, et quelles sont les capacités clés nécessaires pour surmonter ces difficultés ?

b) Quelles sont les possibilités d'exploiter le potentiel des instruments financiers innovants pour les PNA ?

52. Le groupe a recensé les difficultés ci-après qui avaient trait à l'exploitation du potentiel des instruments financiers innovants pour les PNA :

a) Le manque de capacité à réaliser des analyses économiques pour les projets d'adaptation ;

b) L'incapacité à recenser les principales sources de financement innovant ;

c) L'inadéquation des cadres réglementaires et des politiques visant à créer des conditions propices aux investissements dans le domaine du financement de l'action climatique ;

d) Les difficultés à concevoir des projets qui répondent aux exigences des institutions financières ;

e) Le manque de compréhension des conditions requises pour les projets pouvant être financés et de prise en compte des groupes marginalisés dans la conception des projets ;

f) Les difficultés à utiliser les technologies de pointe, y compris l'intelligence artificielle, pour les PNA et à comprendre leur impact sur ceux-ci ;

g) Le manque de capacité à suivre et à gérer efficacement les investissements dans l'action climatique pour les PNA.

53. Le groupe a mis en évidence les domaines suivants où il était nécessaire de renforcer les capacités pour surmonter ces difficultés :

a) Établir des cadres réglementaires et juridiques solides visant à garantir la stabilité politique et financière et à attirer les investissements dans les PNA ;

b) Réaliser une analyse économique solide à l'appui de la conception et de l'évaluation des projets d'adaptation ;

c) Exploiter l'intelligence artificielle et d'autres technologies pour gérer les projets d'adaptation et mettre en place des mécanismes de financement innovants ;

d) Concevoir des systèmes de suivi et d'évaluation de l'efficacité des investissements dans les PNA ;

e) Sensibiliser aux stratégies de mobilisation des ressources et les mettre en œuvre.

54. Le groupe a recensé les difficultés ci-après qui avaient trait à l'exploitation du potentiel des instruments financiers innovants pour les PNA :

a) Tirer parti de la motivation existante et de la volonté de rechercher des financements innovants ;

b) Étudier les possibilités offertes par les technologies de l'intelligence artificielle et de la chaîne de blocs pour répondre aux besoins en matière de capacités et améliorer la gestion financière des PNA ;

c) Utiliser des indicateurs pour l'objectif mondial en matière d'adaptation afin de mesurer les progrès réalisés dans ce domaine et d'orienter les investissements.

3. Mobiliser les ressources du secteur privé pour les plans nationaux d'adaptation

55. Les questions ci-après ont orienté le débat en petit groupe :

a) Quelles sont les difficultés que rencontrent les pays à mobiliser les ressources du secteur privé pour les PNA et quelles sont les capacités clés nécessaires pour surmonter ces difficultés ?

b) Quelles sont les possibilités ou les solutions pratiques qui s'offrent pour faciliter la mobilisation des ressources du secteur privé pour les PNA ?

56. Le groupe a recensé les difficultés ci-après qui avaient trait à la mobilisation des ressources du secteur privé pour les PNA :

a) Le secteur privé n'avait qu'une compréhension limitée des changements climatiques et ne s'y intéressait guère ;

b) Le secteur privé préférait les projets d'atténuation aux projets d'adaptation car il avait une idée plus précise des avantages financiers potentiels ;

c) La capacité à comprendre et à évaluer les risques financiers des PNA était insuffisante.

57. Le groupe a recensé les possibilités de mobiliser les ressources du secteur privé pour les PNA en :

a) Promouvant l'investissement dans des projets d'adaptation comprenant des éléments d'atténuation et d'énergie afin de permettre au secteur privé de réaliser des bénéfices provisoires et de rendre ainsi ces projets plus attrayants ;

b) Élaborant des matrices de risques climatiques pour faciliter la compréhension et la gestion des risques d'un bout à l'autre de la chaîne de valeur ;

c) Définissant des critères clairs pour l'octroi d'investissements et de prêts sur la base d'évaluations des risques pour le secteur privé ;

d) Créant des conditions politiques stables pour attirer les investisseurs privés et en surveillant les signaux réglementaires pour garantir la rentabilité de l'investissement ;

e) Utilisant les processus multilatéraux mondiaux et les tendances des investisseurs pour rendre compte des perspectives du secteur privé en matière de durabilité et de rentabilité ;

f) Créant des mécanismes innovants de partage des risques, notamment en donnant des garanties en rapport avec les résultats de l'adaptation et en appliquant les lois et mandats existants, et en envisageant l'octroi de réductions d'impôts et de prêts soutenus par les pouvoirs publics pour les entreprises dont les priorités d'investissement incluent des facteurs ou des résultats dans les domaines de l'environnement, de la société et de la gouvernance ;

g) Diversifiant l'utilisation des instruments financiers destinés à l'adaptation, notamment en évitant de dépendre d'une solution financière unique ou en recourant à une combinaison d'investissements plus modestes par l'intermédiaire de petites et moyennes banques, d'opérations de conversion de la dette et d'autres instruments pour garantir la viabilité des investissements.

V. Conclusions

58. Le treizième Forum de Durban a permis aux parties et aux entités non parties d'examiner de manière constructive l'appui à l'adaptation, en mettant l'accent sur les lacunes et les besoins liés à l'accès à un financement pour les PNA.

59. L'alignement du thème du Forum sur le thème prioritaire annuel du Comité de Paris a aidé celui-ci à tirer parti des résultats du Forum. Après avoir participé activement au Forum, le Comité de Paris a pris note des résultats à sa huitième réunion et est convenu de les examiner pendant la période intersessions.

60. Le Comité de Paris organisera, au second semestre 2024, un webinaire de suivi afin d'examiner plus en détail les sous-thèmes du Forum.

61. Le Comité de Paris organisera, à l'occasion de la sixième édition du Pôle de renforcement des capacités, qui aura lieu pendant la vingt-neuvième session de la COP, une journée consacrée au thème prioritaire annuel, lors de laquelle il présentera les conclusions du Forum.
